



**Fédération des aînés  
et des retraités  
francophones de l'Ontario**

**Politique :** *Rôle de la Direction Générale  
(Gouvernance)*

**Code numérique :** PG-025

**Article du procès-verbal :** 15-CA-17  
**Entrée en vigueur le :** 27 février 2014  
**Dernière révision le :** 19 août 2015  
**Prochaine révision prévue en :** 2018

1. La Direction générale est la fondée de pouvoir du Conseil d'administration pour la gestion des affaires de la FARFO. Elle relève du Conseil d'administration, qui l'engage et évalue son rendement. Le Conseil d'administration délègue à la Direction générale mandat et autorité par l'établissement de politiques internes.

## **2. Rôle de la Direction générale :**

2.1 entretenir une relation privilégiée avec le Conseil d'administration en veillant à ce qu'il soit bien informé;

2.2 s'engager à respecter la vision, la mission, le mandat et les valeurs de la FARFO;

2.3 servir de lien entre les organismes membres de la FARFO;

2.4 s'engager envers les organismes partenaires et les individus associés à la FARFO;

2.5 présenter un budget équilibré et le respecter;

2.6 respecter la lettre et l'esprit des politiques de la FARFO;

2.7 être capable de prévoir le futur par rapport aux orientations et aux activités de la FARFO;

2.8 faire preuve du leadership nécessaire pour que les personnes engagées dans le développement de la FARFO donnent le meilleur d'elles-mêmes;

2.9 savoir prendre des décisions conduisant au développement de la FARFO;

2.10 savoir prendre des risques en se fondant sur la masse de renseignements que la Direction générale accumule continuellement sur l'environnement interne et externe de la FARFO;

2.11 être à l'affût des renseignements touchant les activités et la mission de la FARFO; chercher les renseignements qui pourraient avoir un impact sur la FARFO;

2.12 contrôler les grandes fonctions de la gestion que sont la planification, l'organisation, la direction et l'évaluation ou le contrôle.

### **3. Historique administratif**

3.1 Adoptée par le Conseil d'administration le 27 février 2014

3.2 Dernière révision le 19 août 2015

3.2 Prochaine révision prévue en 2018